



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 17 AU 23 AVRIL 2010

N° 104

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

www.transparencymaroc.ma

Lutte contre le blanchiment d'argent

Cette semaine a été marquée par la participation du Maroc au 12^{ème} Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Lors de ce congrès, le Maroc a plaidé pour le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Au niveau national, deux projets de loi ont été adoptés, jeudi 15 avril, par le Conseil du gouvernement en vue de renforcer l'arsenal juridique de lutte contre ce fléau et de mieux l'adapter aux normes internationales.

17-18/04/2010



Le Maroc plaide pour le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

La délégation marocaine au 12^{ème} Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale, a plaidé, jeudi 15 avril, pour le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Dans une intervention devant le groupe sur la « Coopération internationale en vue de combattre le blanchiment d'argent sur la base des instruments pertinents des Nations unies », M. Mohamed Benalilou, magistrat chef de division des affaires pénales spéciales à la direction des Affaires pénales et des grâces, a souligné la volonté du Maroc d'accompagner les efforts déployés par la

communauté internationale en vue de renforcer la lutte contre le crime de blanchiment d'argent. M. Benalilou a ajouté que le Maroc a suivi les politiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment, convaincu de la nécessité de perfectionner cette coopération, et des obligations découlant des accords de l'ONU en la matière, notamment ceux constituant un cadre de référence pour la lutte contre le blanchiment des capitaux, telles les conventions de Vienne contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes, de Palerme contre le crime organisé et de Mérida contre la corruption.



Adoption de deux projets de loi relatifs au code pénal et à la lutte contre le blanchiment d'argent

Le Conseil de gouvernement a adopté, jeudi 15 avril, deux projets de loi, le premier n° 10-13 amendant et complétant le corpus du code pénal et le code de procédure pénale et le second n° 43-05 relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent. Le premier projet de loi, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salaheddine Mezouar, vise à renforcer l'arsenal juridique en matière pénale pour l'adapter aux normes internationales en la matière. Le deuxième projet de loi vise à élargir la liste des personnes assujetties, d'exiger

la mise en place par ces personnes d'un dispositif de vigilance renforcée pour les opérations des clients qui présentent un risque élevé et d'un dispositif interne de gestion des risques. Par ailleurs, il est prévu de soumettre à un examen particulier, par les personnes assujetties, toute opération qui se présente dans des conditions inhabituelles ou complexes, quel qu'en soit le montant, d'inclure les tentatives de réalisation d'opérations liées au blanchiment de capitaux, au niveau des déclarations de soupçon.

DIVERS

17-18/04/2010

المساءلة Des conseillers communaux demandent une enquête au ministre de l'intérieur

Un groupe de conseillers de la commune de Benmansour dans la province de Kénitra, ont demandé au ministre de l'Intérieur, M. Taïb Cherkaoui, d'envoyer une commission d'inspection dans leur commune afin de détecter les dysfonctionnements qui caractérisent la gestion du conseil communal. Ils ont également exprimé leur volonté de coopérer avec les inspecteurs du ministère de l'intérieur en leur apportant tous les documents et les informations qui

prouvent la mauvaise gestion et la dilapidation du budget de la commune. Selon le quotidien « Al Massae », le patrimoine de la commune est vendu sans contrôle ni intervention des autorités et la corruption touche tous les secteurs, y compris les ressources humaines, en soulignant que malgré le recrutement d'un grand nombre d'employés, la plupart d'entre eux n'ont pas encore pris leurs fonctions au sein de la commune.

19/04/2010

L'opinion Argent du sport: l'heure de la transparence et de la bonne gouvernance

Le soutien financier du ministère de la Jeunesse et des Sports aux fédérations sportives avec lesquelles il a signé cette année des contrats d'objectifs, constitue une première, au vu du montant des subventions allouées aux dites fédérations. En 2010, le nouveau ministère s'est engagé avec quelque 323 millions de dirhams, alors que l'ancien ministère avait réservé, l'année écoulée, 131 MDH pour les fédérations concernées, soit une augmen-

tation de 147 pour cent, selon le ministre Belkhatat. Différentes fédérations sportives doivent obéir à une suite tout à fait logique de l'audit et de la Cour des comptes. Les présidents des fédérations sportives bénéficiaires de la manne provenant du contribuable doivent respecter leurs engagements dans la transparence et la clarté. L'heure doit être désormais à la transparence et à la bonne gouvernance.

Challenge Entretien de M. Abdeslam Abouddrar, président de l'Instance centrale de prévention de la corruption

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire «Challenge», M. Abdeslam Abouddrar a affirmé que « la corruption n'est pas seulement un héritage du passé, elle se reproduit également sans cesse sous de nouvelles formes et avec une nouvelle vigueur. Il est évident alors que pour faire reculer ce fléau, il faut faire évoluer le système dans son ensemble sur les plans politique, économique, administratif, culturel... C'est donc un défi éminemment politique ». En réponse à une question sur le rôle de la justice dans la répression de la corruption, M. Abouddrar a indiqué que : « pendant longtemps, la sanction était appliquée

par une juridiction d'exception actionnée par le ministre de la Justice, la Cour spéciale de justice ; celle-ci a été supprimée avec raison. On a prévu une période de transition de 5 ans au cours de laquelle les affaires de corruption ont été réparties entre 9 tribunaux. La période de transition a pris fin en septembre et la corruption relève désormais du droit commun mais sans que l'on capitalise l'expérience de la Cour Spéciale ». S'agissant du rôle de l'instance, M. Abouddrar a souligné que « le volet prévention est très important », cependant il est nécessaire qu'il soit suivi de sanctions.

التجديد Arrestation de trois fonctionnaires de l'état civil soupçonnés de falsification de documents de naissance

Au terme d'une enquête menée par les éléments de la Sûreté nationale à Azrou, trois agents d'état civil ont été déférés devant la justice ; ils sont impliqués dans une affaire de falsification de documents de naissance d'enfants abandonnés de l'orphelinat

« Qariat Al Amal » à Ain Leuh. Selon des sources du journal « Attajdid », l'enquête a également concerné des mères ayant abandonné leurs enfants à l'orphelinat contre des sommes d'argent ne dépassant pas, parfois, 200 DH.

19/04/2010



Transparency Maroc organise une table ronde sur le Budget citoyen

Lors d'une table ronde sur l'accès à l'information budgétaire et financière organisée par Transparency Maroc, le vendredi 16 avril, les participants ont souligné l'importance de l'accès à l'information relative au budget de l'Etat en tant que partie intégrante du droit d'accès à l'information en général. Dans ce sens, M. Azeddine Akesbi, membre du conseil national de Transparency Maroc a affirmé que le budget ouvert permet aux citoyens d'accéder à

l'information. Il a également indiqué que, selon un rapport international, le gouvernement marocain fournit très peu d'éléments d'information aux citoyens sur le budget. L'indice du budget ouvert pour l'année 2008 attribue au Maroc une note de 27 points sur 100. M. Akesbi a par ailleurs souligné le fait que le ministère des finances devrait préparer un document simplifié sur la loi de finances qui serait accessible à tous.



Arrestation de sept personnes impliquées dans une affaire de vente de produits alimentaires périmés à Casablanca

Le jeudi 15 avril, le juge d'instruction près la cour d'Appel de Casablanca a mis sous mandat de dépôt à la prison d'Oukacha, sept personnes accusées de corruption, de falsification de documents officiels et de procès verbaux commerciaux, et de l'utilisation de ces procès verbaux dans la fraude et la vente de produits alimentaires périmés. Il s'agit d'un ingénieur d'Etat, d'un fonctionnaire du ministère de la Santé, d'un agent de la protection civile, d'un agent judiciaire, du patron d'une société spécialisée dans la destruction des produits

périmés et de deux directeurs de la même société. Selon des sources du journal « Al Ittihad Al Ichtraki », un agent d'autorité de l'arrondissement de Ain Chock, également impliqué dans cette affaire, s'est rendu à la gendarmerie, le 16 avril, après qu'un mandat d'arrêt ait été lancé contre lui. Il a reconnu avoir reçu la somme de 20.000 dirhams sur le montant global de 150.000 dirhams alloué à la commission chargée du suivi de l'opération d'incinération et de destruction des produits périmés par la société spécialisée.



Des Agents de police accusés de détournement d'un milliard de centimes à Tanger

D'après des sources du journal « Al Maghribiya », aucun agent soupçonné d'avoir commis les détournements révélés par le rapport de la commission d'enquête envoyée à la Wilaya de Tanger par la direction générale de la Sûreté nationale, n'a été arrêté jusqu'à présent. Selon les mêmes sources, certains agents ont été suspendus de leurs fonctions temporaire-

ment, en attendant la fin de l'enquête judiciaire. Il s'agit d'un agent comptable et de son adjoint ainsi que du chef du service administratif. La somme détournée dépasse un milliard de centimes, prélevés sur différentes périodes et plusieurs années et concerne les indemnités de déplacements, les heures supplémentaires et les indemnités dues aux veuves d'agents de police.

20/04/2010



Nouveaux développements dans l'affaire de détournement d'immeubles de l'Etat

Lundi 19 avril, le juge d'instruction près la cour d'appel de Salé a auditionné les inculpés placés en détention préventive ainsi que ceux laissés en liberté provisoire, dans l'affaire de détournement d'immeubles de l'Etat. Cette affaire a connu de nouveaux développements, notamment la découverte d'un compromis de vente falsifié établi en France, concernant la vente d'une

résidence dont la valeur est évaluée à plusieurs dizaines de milliards de centimes. Pour sa part, le ministre de l'économie et des finances, M. Salaheddine Mezouar, a ordonné l'ouverture d'une enquête administrative parallèlement aux procédures judiciaires et a chargé une commission de mener des investigations et de lui fournir les résultats dans les meilleurs délais.

DIVERS

20/04/2010



Un centre pour accueillir les plaintes des citoyens contre les abus de la justice

Le ministre de la Justice, Mohamed Naciri, a mis en place un centre permettant aux citoyens de porter plainte contre les abus des magistrats, des présidents des tribunaux et des employés du secteur de la justice. Il a également désigné une commission chargée d'analyser ces plaintes et de leur donner

une suite dans les meilleurs délais. Les justiciables pourront s'informer de l'état d'avancement de leur plainte auprès du centre, qui assure le suivi des dossiers dans le respect de la confidentialité des données et des documents présentés par les plaignants.



Audition de 26 policiers dans l'affaire de détournements de Tanger

Lundi 19 avril, des enquêteurs du bureau national de lutte contre la criminalité financière de la Brigade nationale de la police judiciaire, ont auditionné 26 agents de la préfecture de police de Tanger, dans le cadre d'une affaire de détournement de fonds

qui s'est déroulée pendant une période allant de 2003 à 2007. Ils ont été entendus en tant que témoins, car ils ont été victimes de pressions de la part de trois responsables de la direction du budget et de l'équipement à la préfecture de la police de Tanger.



Affaire de détournements dans la construction d'un centre pour enfants handicapés mentaux à Agadir

Des sources bien informées ont affirmé que le plan relatif à la construction d'un centre pour enfants handicapés mentaux à Agadir, a été modifié à trois reprises par la mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP) alors que les travaux de construction ont déjà été entamés. Selon les mêmes sources, le plan initial du projet n'a pas été respecté et des modifications ont été apportées sans l'aval du Conseil d'administration de la MGPAP, qui n'a pas

validé le projet lui-même. Ces modifications ont permis d'injecter dans le projet un montant supplémentaire estimé à un milliard et demi de centimes. Le budget initial alloué qui était de 13 millions DH, est passé à 19 millions puis à 32 millions de DH, ce qui a ouvert le champ aux éventuelles malversations et manipulations du budget du projet. Un entrepreneur, un architecte et douze autres personnes sont poursuivis dans le cadre cette affaire de détournements.

21/04/2010



Affaire du marché de gros de Casablanca : Le procès démarre le 29 avril

Le procès de l'affaire du marché de gros de Casablanca qui traîne depuis 2003, démarre le jeudi 29 avril. Toutes les personnes poursuivies ont été laissées en liberté provisoire. Certaines ont été mises hors de cause au cours de l'instruction. Sur la liste des accusés figurent des membres du Conseil de la ville de Casablanca, le président d'un conseil d'arrondissement de la ville, des employés à la régie du Souk et

des mandataires. Les chefs d'accusations s'articulent notamment autour de la mauvaise gestion, la dilapidation des deniers publics, les fausses déclarations des marchandises à l'entrée, la falsification des états de base, l'exploitation des magasins sans frais de location. Les accusés se sont vu retirer leurs passeports et une procédure de fermeture des frontières à leur encontre serait ordonnée par la justice.

DIVERS

21/04/2010

**Le Premier ministre fixe le délai de déclaration de patrimoine au 1^{er} juin**

Une circulaire du Premier ministre, M. Abbas El Fassi, adressée aux ministres et secrétaires d'Etat, fixe le délai de déclaration de patrimoine au 1^{er} juin prochain. Les membres du gouvernement sont invités à diffuser cette circulaire auprès des responsables

concernés par cette disposition, notamment les personnes nommées par dahir, secrétaires généraux des ministères et directeurs dans les ministères. Toutefois, la circulaire ne prévoit pas de sanctions en cas de refus ou de non-respect du délai fixé.

**Début des auditions des 22 accusés dans l'affaire de la mutuelle**

Les premières séances d'audition des inculpés en détention, impliqués dans l'affaire de détournements à la mutuelle générale, ont été entamées par le juge d'instruction près de l'annexe de la cour d'Appel de Salé, mardi 20 avril. Le juge d'instruction a fixé au

13 mai la comparution des accusés en liberté provisoire. Dans cette affaire, 22 personnes au total sont poursuivies pour détournements de fonds publics, falsification, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir et blanchiment d'argent.

22/04/2010

**Cour des comptes : Transparency Maroc demande des sanctions**

A la suite de la publication du rapport de la Cour des comptes pour l'exercice 2008, le conseil national de Transparency Maroc demande au ministère de la Justice d'engager des poursuites administratives et judi-

ciaires. Pour l'ONG, il s'agit non seulement de consolider le rôle dissuasif de ce genre de contrôle mais de confirmer la volonté politique dans son engagement contre la dilapidation des biens publics.

**Mise en détention préventive de deux agents de la préfecture de police de Tanger, accusés de détournements**

Le responsable financier de la préfecture de police de Tanger et son adjoint ont été placés en détention préventive dans le cadre d'une enquête sur des détournements de fonds publics et la falsification de documents officiels. Cette interpellation

intervient à la suite des conclusions du rapport du laboratoire technique spécialisé dans la vérification des signatures et des écritures de Rabat qui a confirmé la falsification de documents par les deux inculpés.

23/04/2010

**Détournements de fonds à la préfecture de police de Tanger**

Rien d'officiel ne filtre encore concernant le scandale de la préfecture de police de Tanger. Il s'agit d'un colossal détournement de fonds. Ses auteurs seraient attribués des sommes qu'ils auraient compta-

bilisées au titre de déplacements fictifs. Ils auraient même empoché une allocation due à la veuve d'un policier à Ksar El Kébir... L'enquête se poursuit dans la discrétion la plus absolue.

23/04/2010

DIVERS

Reporter Fuite des capitaux : ce Maroc que l'on saigne!

Une étude commanditée par le Global Financial Integrity (GFI) porte sur l'évaluation des transferts illicites de capitaux de 53 pays africains, dont le Maroc, vers des comptes étrangers et des paradis fiscaux. Pardi ! 41 milliards de dollars qui échappent aux pouvoirs publics, ça laisse pour le moins perplexe. Devant l'énormité de ce chiffre, certains peuvent évidemment émettre quelques réserves sur la crédibilité de cette étude. Le fait est d'autant plus grave que cette étude n'a porté que sur les transactions commerciales, plus parti-

culièrement sur l'évasion fiscale. C'est dire que ne sont pris en compte ni les transferts liés aux activités criminelles, notamment le narcotraffic dont il est inutile de préciser qu'il brasse des fonds importants dans notre pays, ni ceux liés à la contrebande. Pour notre part, et quand bien même l'Office des changes, dont on ne peut évidemment pas mettre aujourd'hui en doute la solidité du système de contrôle, en conteste la rigueur, nous estimons peu probable que cette étude puisse souffrir d'un manque de crédibilité.

ALBAYANE Région du Grand Casablanca: Dilapidation de deniers publics

Un membre du conseil de la région du Grand Casablanca vient de remettre au garage de la Wilaya la voiture de service mise à sa disposition complètement endommagée. L' élu a fait croire aux garagistes que la voiture était accidentée. Toutefois, l'état du véhicule et l'absence d'un constat d'accident ont mis

la puce à l'oreille des responsables du parc. Une enquête serait ouverte. Une autre enquête serait également menée sur un membre de l'arrondissement de Ain Chock. L' élu aurait agi pour « classer » un dossier explosif du temps où l'un de ses proches était fournisseur de la commune de Ain Chock.

المغربية Report du procès de détournement au conseil de la ville de Casablanca

La chambre pénale de la cour d'appel de Casablanca a reporté l'affaire du détournement de 700 millions de centimes à l'agence de recettes relevant du conseil de la ville de Casablanca, jusqu'à la présentation

des témoins qui ont déjà été auditionnés par le juge d'instruction. Selon des sources bien informées, l'agence va demander le remboursement des fonds détournés au seul accusé dans cette affaire.

التشويق Arrestation de deux gendarmes accusés d'extorsion à Khémisset

Selon des sources du quotidien « Achourouk », la gendarmerie régionale de Khémisset a arrêté deux gendarmes qui ont extorqué de l'argent à une citoyenne pour apporter une aide à son époux, interpellé en compagnie d'autres personnes, dans une affaire de vol de voitures et de contrebande. Les deux gendarmes avaient

libéré le prévenu après avoir reçu de son épouse la somme de 10.000 DH. Les deux gendarmes surpris dans une voiture en flagrant délit de corruption, seront déférés devant le tribunal de première instance de Khémisset.

العلم Les bas salaires ne peuvent justifier la corruption dans les hôpitaux

Dans une réponse à deux questions orales à la chambre des représentants, la ministre de la santé, Yasmina Badou, a déclaré que « les salaires et les indemnités limités ne peuvent justifier la corruption dans les hôpitaux », ajoutant que la déontologie, la conscience professionnelle et l'éducation ne permettent pas d'extorquer de l'argent aux malades. La ministre de la Santé a présenté un exposé sur les mesures préven-

tives prises par son département pour lutter contre ce fléau notamment la moralisation des services hospitaliers, le renforcement de la transparence en vue de faciliter l'accès des citoyens aux soins. Elle a également indiqué que la mise en place d'un numéro économique a permis de recueillir les plaintes des citoyens et de détecter plusieurs cas de corruption, ajoutant que certains ont été soumis à la justice.

23/04/2010

مغرب اليوم

Transparency Maroc critique le système des marchés publics

Transparency Maroc a critiqué la réglementation des marchés publics en soulignant que le manque de transparence et l'existence de certaines lacunes juridiques favorisent les détournements de fonds publics. Le rapport de la Cour des comptes pour l'année 2008 a, en effet, révélé plusieurs dysfonctionnements dans la passation des marchés publics. Selon l'étude sur le système national d'intégrité publiée récemment par Transparency Maroc, le manque de

transparence dans les marchés publics est dû notamment à des facteurs juridiques, et à une influence directe sur la passation de près de 13.000 marchés publics dans différents secteurs au niveau national. L'étude a également souligné la faiblesse des systèmes de contrôle au sein des administrations publiques, l'absence de guides et de procédures de gestion ainsi que l'inexistence d'une structure centrale chargée de la passation des marchés publics.

DIVERS

20/04/2010

LE FIGARO Croisade contre la corruption à Cuba

Une armée d'auditeurs a commencé des inspections surprises dans 750 entreprises cubaines, environ 20% des sociétés de l'île communiste, dans le cadre d'une offensive contre la corruption lancée par le président Raul Castro, a-t-on appris mardi de sources officielles. Quelque 3.895 auditeurs, techniciens

et étudiants en économie traquent depuis lundi d'éventuelles erreurs de gestions, négligences et autres irrégularités dans les comptes de compagnies de différents secteurs économiques, selon l'inspectrice générale des finances Gladys Bejerano. Cet audit géant doit durer un mois.

Le Monde L'Inde : « La Première Ligue de corruption »

Les soupçons de corruption pèsent désormais sur le fonctionnement de la Première Ligue indienne (IPL), depuis les révélations sur de possibles malversations dans l'attribution de la licence du club de cricket de Kochi, qui ont conduit à la démission de Shashi Tharoor. « Le nettoyage des institutions du cricket est devenu nécessaire », écrit le quotidien Times of India dans son éditorial du 19 avril. Les services fiscaux ont effectué des perquisitions dans les bureaux de l'IPL, et ouvert une enquête

pour vérifier les financements des équipes de cricket et l'origine des fonds. Les soupçons se dirigent désormais vers Lalit Modi, le fondateur de l'IPL, qui aurait favorisé des membres de sa famille ou des amis dans l'attribution des licences de clubs. Les détails des investissements et les identités des actionnaires n'ont jamais été rendus publics, et le parti d'opposition du Bharatya Janata Party a accusé l'IPL de devenir « la première ligue de corruption », réclamant même son interdiction.

LE FIGARO
AFP Corruption: la Turquie épinglée

Le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe a demandé, mardi, une révision approfondie de la législation turque qui ne désigne pas assez clairement les actes constitutifs de corruption. Elle critique aussi, dans un rapport publié à Strasbourg, un contrôle très insuffisant du financement des partis politiques. L'incrimination de

la corruption est d'une grande complexité en Turquie avec « de graves lacunes » par rapport aux obligations de la Convention pénale sur la corruption, mentionne ce rapport périodique d'évaluation. La corruption dans le secteur privé et le trafic d'influence ne sont ainsi « pas complètement pris en compte » par la législation turque.

21/04/2010

El Watan Le secrétaire général du syndicat des douanes à Annaba condamné à deux ans de prison pour corruption

Accusé de corruption, Harrath Redjem, secrétaire général du syndicat des douanes algériennes de Annaba, a été condamné, hier, par le tribunal de la même ville à 2 ans de prison ferme assortie d'une amende de 10 millions de centimes. La semaine dernière, le procureur près le même tribunal avait requis à son encontre 5 ans de prison ferme. Lors des plaidoiries,

Me Amara Abderrahmane, avocat de l'accusé, a tenté de convaincre le président de la section pénale de l'innocence de son mandant, victime d'une affaire cousue de fil blanc, selon lui. Arrêté en flagrant délit de corruption, cet officier de contrôle avait été placé, le 14 janvier dernier, en détention préventive par le magistrat instructeur de la 3ème chambre près le tribunal de la même ville.

Critères des paradis fiscaux

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), quatre facteurs principaux sont utilisés pour déterminer si une juridiction constitue un paradis fiscal. Le premier est le fait que cette juridiction applique des impôts inexistantes ou insignifiants. Cependant, l'OCDE reconnaît que toute juridiction a le droit de décider d'appliquer ou non des impôts directs et, dans l'affirmative, de déterminer le taux d'imposition approprié.

Une analyse des autres facteurs essentiels est nécessaire pour qu'une juridiction soit considérée comme un paradis fiscal. Les trois autres facteurs à prendre en compte sont les suivants :

- Y a-t-il une absence de transparence ?
- Existe-t-il des lois ou pratiques administratives qui empêchent un véritable échange de renseignements à des fins fiscales avec les autres administrations en ce qui concerne les contribuables qui bénéficient d'une imposition inexistante ou insignifiante ?
- L'absence d'activités substantielles est-elle admise ?

La condition de transparence permet de faire en sorte que les législations fiscales soient appliquées d'une manière ouverte et cohérente entre des contribuables se trouvant dans des situations similaires et que les informations dont les autorités fiscales ont besoin pour déterminer exactement le montant de l'impôt dû par un contribuable soient disponibles.

(Source : OCDE)

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma